

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 02 FEVRIER 2022

11- Objet : TARIFS LUDOPARC-SAISON 2022

N° Ordre : DE-010-2022

Rapporteur : Jean-François Garrabos, vice-président au Tourisme

Nomenclature : 7.10.3 finances locales – divers - autres

L'an deux mille vingt-deux, le 02 février à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, au théâtre de Barbaste, après convocation du 26 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Evelyne CASEROTTO, et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiet : M. Jean-Pierre SUAREZ

Pouderas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

AR Prefecture

047-200068948-20220202-DE_010_2022-DE
Reçu le 04/02/2022
Publié le 04/02/2022

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Edith BUSQUET à M. Marc GELLY, Mme Stéphanie GARBAY à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Frédéric SANCHEZ et M. Hugues DAVID à M. Nicolas LACOMBE

Membre absent excusé (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (2) :

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Développement économique et tourisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la reprise en régie du centre balnéoludique « Lud'O parc » depuis 1er janvier 2021 ;

Vu la nécessité de définir une grille tarifaire pour la saison 2022 ;

Vu la présentation réalisée en commission tourisme le 31 janvier 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **D'appliquer** la grille tarifaire ci-dessous pour la saison 2022 :

AR Prefecture

047-200068948-20220202-DE_010_2022-DE
 Reçu le 04/02/2022
 Publié le 04/02/2022

Entrée individuelle		Tarif unitaire (€)
Adulte et enfant > 1,40 m		7,00
Enfant de 1,10 m à 1,40 m	11h00/19h30	4,00
Enfant de - 1,10 m		Gratuit
Personne en situation de Handicap		4,00
Entrée individuelle "fin de journée" à partir de 17 heures		
Adulte et enfant > 1,40 m		4,00
Enfant de 1,10 m à 1,40 m	17h00/19h30	2,50
Personne en situation de Handicap		2,50
Cartes multi-entrées		
Cartes 10 entrées		45,00
Cartes 30 entrées		75,00
Activités aquatiques encadrées		
Aquagym et autres activités	1 séance	8,00
	10 séances	60,00
Groupes (afsh, associations ... 12 entrées minimum / CE, COS ... 50 entrées minimum)		
Adulte et enfant > 1,40 m		5,00
Enfant de 1,10 m à 1,40 m		3,00
Personne en situation de Handicap		3,00
Tarifs partenaires avec convention (Office de tourisme de l'Albret, associations, CE, COS ...)		
Adulte et enfant > 1,40 m		5,00
Enfant de 1,10 m à 1,40 m		3,00
Personne en situation de Handicap		3,00
Aquagym et autres activités	1 séance	6,00
	10 séances	50,00
GOELIA		
Forfait SEMAINE		13,00
Autres		
Recréation badge		2,50
Clé casier perdu		5,00
Apprentissage natation	Conditions à voir avec les MNS	

► De préciser que les droits d'entrées sont valables uniquement pour la saison en cours. Les entrées non utilisées ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

